



REGLEMENT SPORTIF

35^{ème}FESTIVAL D'ARMOR
Challenge PAYSAGES D'IROISE (Catégorie U15)
Joueurs nés entre le 01/01/2002 et le 31/12/2003

1 - Organisateur du tournoi

L'association UNION SPORTIVE PLOUGONVELIN (U.S.P)

Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Brest sous le N° 1487 et le N°W291002236 correspond au récépissé de déclaration de modification de l'association, N° siret 7775928300019, Code d'activité 926 C, N°jeunesse et sport 001342 dont le siège social est situé à Mairie de PLOUGONVELIN, Rue des Martyrs- 29217 PLOUGONVELIN (France) représentée par Monsieur Yvon Lainé, co-président, dûment habilité à l'effet des présentes

2 - Dates et lieu du tournoi

Ce tournoi est organisé chaque année lors du week-end de Pentecôte sur le territoire de la commune de PLOUGONVELIN (Terrain herbe) mais également sur le territoire d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I) et du pays de Brest.

Le Conquet	(Terrain herbe)
Ploumoguer	(Terrain herbe)
Plouarzel	(Terrain herbe)
Lampaul-Plouarzel	(Terrain herbe)
Saint-Renan	(Terrain herbe et synthétique)
Plouzané	(Terrain herbe et synthétique)
Lanrivoaré	(Terrain herbe)
Locmaria-Plouzané	(Terrain herbe)
L'Ile d'Ouessant	(Terrain herbe)
Bohars	(Terrain synthétique)
Coataudon	(Terrain herbe)
Plabennec	(Terrain herbe)
Guilers	(Terrain synthétique)

Les phases finales et la consolante ayant lieu à Ploumoguer, Bohars, Plougonvelin (principale) et Plouarzel, Coataudon (consolante) il est demandé aux joueurs d'avoir les types de chaussures adaptés aux deux surfaces .

Pour 2017, le tournoi aura lieu les 3 , 4 et 5 juin 2017.

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

3- Equipes participantes

Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours du tournoi.

La délégation du club se composera de 20 participants au maximum.(16 joueurs et 4 dirigeants maximum).

4 - Règles du jeu

Tous les matches seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (*édition en vigueur le jour du match*), à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans le présent règlement.

Le nombre de joueurs par équipe est limité à 16.

Les dimensions du terrain sont les suivantes : longueur 100 mètres ; largeur 65 mètres.

5 - Commission du tournoi

L'organisateur instituera une commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et aura notamment compétence pour trancher les litiges, statuer sur les réclamations et/ou les appels et de manière générale pour statuer sur toute question ou difficulté dont la compétence n'est pas dévolue à une autre autorité au titre du présent règlement. Cette commission se composera du comité directeur du FESTIVAL D'ARMOR et d'un ou plusieurs membres des délégations officielles (*arbitrage, district, ligue, Fédération Française de Football*).

Si nécessaire, la commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et/ou aux organismes de football Internationaux (*FIFA/UEFA*)

6 - Arbitres

Tous les matches seront dirigés par des arbitres affiliés à la Fédération Française de Football (*FFF*). Chaque équipe participante désignera un arbitre assistant dont le nom sera communiqué à l'arbitre central avant le début de chaque match

Un délégué de matches contrôlera les remplacements et les expulsions.

L'arbitre sera tenu de communiquer le résultat final de chaque rencontre à la commission du tournoi.

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N° jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

7 - Catégorie d'âges

Tous les joueurs autorisés à jouer appartiendront à la catégorie d'âge suivante :

Pour les U.15 : années de naissance 2002 et 2003. Seront autorisés à participer, les joueurs nés en 2004, dont le surclassement sera validé sur la licence sportive.

8 - Durée des matches

Tournoi Principal :

Les matches dureront 2x12 mn pour les matches de qualification et jusqu'au 1/8^{ème} de finale inclus

La pause à la mi-temps durera 5 mn.

En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongations.

Les matches dureront 2 x 15 mn pour les 1/4 finales et 1/2 finales

La pause à la mi-temps durera 5 mn.

En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongations.

La finale du tournoi durera 2x15 mn

Consolante :

Les matches dureront 2 X12 mn pour les matches jusqu'au 1/4 finale inclus, 2 x 15 pour les 1/2 finales et la finale. En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongations.

9 - Liste des joueurs et joueurs remplaçants

Chaque équipe pourra faire participer un maximum de 16 joueurs durant le tournoi.

La liste des 16 joueurs sera apposée sur une feuille de match le samedi avant le début du premier match des poules sur les stades des communes associées et vérifiée par les responsables du club. Cette feuille de match ne pourra pas être modifiée ni complétée en cours de compétition.

Un même joueur gardera le même numéro durant toute la compétition.

Parmi les 16 joueurs, il est possible de faire participer 4 joueurs licenciés dans d'autres clubs sous réserves :

- De la présentation des licences de ces joueurs, accompagnées de l'autorisation écrite de l'autorité de leur club.

Ils devront obligatoirement être assurés et appartenir à la catégorie d'âge mentionnée à l'article 7.

En cas de fraude avérée sur ces conditions, l'équipe sera exclue du tournoi.

Les cinq remplaçants seront autorisés à participer à chaque rencontre. Un joueur remplacé au cours d'un match ne pourra pas revenir en jeu au cours de ce même match.

Un joueur exclu ne peut être remplacé et ne peut participer au match suivant.

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

10 - Système du tournoi

Le tournoi se déroulera suivant le système de jeu suivant :

Tournoi principal :

- 16 groupes de 5 équipes.
- Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les 1/16 de finales
- Les 1/16 et 1/8 finales auront lieu sur les sites de Plougonvelin à partir du dimanche 4 juin à 13H30 ainsi que sur les sites de **Ploumoguer et Bohars partir du dimanche 4 juin à 14H00.**
- Les 1/4 finales auront lieu à partir de 10h00 le lundi 5 juin sur le site de Plougonvelin

Consolante :

- Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule seront qualifiés pour les 1/16 de finales de la consolante.
- Les 1/16, 1/8 et 1/4 finales de consolante auront lieu sur les **sites de Plouarzel et Coataudon**
- à partir du dimanche 4 juin à 14H00.
- les 1/2 finales et la finale se dérouleront le lundi 5 juin sur le site de Plougonvelin

11 - Programmes des matches

La commission du tournoi se réserve le droit de modifier certains horaires afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

Voir en annexe

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

12 - Système de points

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :

- > 3 points par match gagné
- > 1 point par match nul
- > 0 point par match perdu

A) En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poules les critères suivants seront pris en considération pour départager les équipes dans l'ordre ci-dessous :

- >1°) Le goal average (*différence de buts marqués et encaissés*),
 - particulier d'abord,
 - général ensuite.

- > 2°) La meilleure attaque

>3°) La moyenne d'âge des seize joueurs participants ; l'équipe la plus jeune sera qualifiée.

B) 1/16 de finale, 1/8 de finale, 1/4 de finale, demi-finales et finale pour le tableau principal et la consolante :

En cas d'égalités à l'issue de ces matches, les équipes se départageront en tirant sur un même but désigné par l'arbitre, une 1^{ère} série de 5 tirs au but effectués par 5 joueurs différents, choisis parmi les 11 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette série, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

13 - Equipement des joueurs

Chaque équipe doit être munie de :

- > 2 jeux de maillots de couleurs différentes
- > 1 boîte à pharmacie
- >10 fanions (*pour les échanges avant les matches*)

L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

14 - Secteur disciplinaire

Carton rouge - expulsion : un joueur qui a reçu un carton rouge sera suspendu pour le match suivant.

Carton jaune - avertissement officiel : un joueur qui a reçu deux cartons jaunes pendant le tournoi sera suspendu pour le match suivant.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé par la commission du tournoi à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations de football nationales et internationales concernées.

15 - Attestation d'identité

Chaque participant devra être muni de sa carte d'identité ou d'un document officiel avec photo. Le contrôle des âges pourra, au vu de la feuille de match, être effectué par la commission du tournoi à n'importe quel moment du tournoi avant le 1er match de chaque équipe. A la demande de la Commission d'organisation, les licences ou documents officiels devront être déposés avec la feuille de match **avant le début du tournoi** le samedi matin au stade auprès de la dite Commission. Après contrôle de la feuille de match, les pièces officielles seront immédiatement restituées aux responsables des équipes.

16 - Accidents

IMPORTANT : en cas d'accident nécessitant une intervention médicale, l'autorisation des parents est obligatoire. Tous les participants et accompagnateurs devront être assurés par leur club pour tous les risques d'accident.

17 - Réclamations et appels

Les réclamations et les appels devront être adressés à la commission du tournoi qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.

www.festival-armor.com / tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougonvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougonvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N° jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougonvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougonvelin@wanadoo.fr

18 - Approbation du tournoi

L'organisateur est responsable d'obtenir toutes les approbations nationales et/ou internationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

19- Agents de matchs

Seuls des agents de matchs licenciés de l'UEFA et/ou de la FIFA, un club ou une association peuvent arranger la participation de clubs/associations à des tournois.

FAIT A PLOUGONVELIN

L'ORGANISATEUR

L'EQUIPE

www.festival-armor.com / tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor/ B.P. 1 / 29 217 Plougouvelin / 06 29 34 47 11/ tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr